

Conférence de presse

Importance économique des sociétés anonymes suisses cotées en Bourse

Lundi 14 décembre 2009

Seul l'exposé prononcé fait foi

Réglementation des entreprises cotées en Bourse : évitons de jouer avec le feu !

Pascal Gentinetta, président de la direction

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons aujourd'hui les conclusions d'une étude sur l'importance économique des sociétés anonymes suisses cotées en Bourse réalisée par la Haute école technique et économique (HTW) de Coire et les replaçons dans le contexte politique. L'idée de cette étude a vu le jour en lien avec les discussions actuelles sur la réglementation des entreprises cotées en Bourse en Suisse. Économie fortement axée sur les exportations avec une présence dans le monde entier supérieure à la moyenne, grâce aux investissements directs, la Suisse est le domicile juridique d'un grand nombre de sociétés anonymes. C'est une force importante de notre pays. Le droit de la société anonyme helvétique est particulièrement attrayant pour les PME privées comme pour les entreprises cotées en Bourse, car il est très flexible et laisse une grande liberté aux entreprises en matière d'organisation. Par sa souplesse, il facilite aussi la venue d'entreprises étrangères. Ainsi, notre droit de la société anonyme est un des atouts de la Suisse, à côté d'autres facteurs comme la fiscalité ou le niveau de formation des travailleurs, dans le contexte de la concurrence intense que se livrent les places économiques pour attirer des employeurs attrayants et de bons contribuables. Les comparaisons internationales du droit l'attestent.

Cet avantage concurrentiel se trouve aujourd'hui en danger. Les entreprises cotées en Bourse étant plus mobiles que d'autres en raison de leurs nombreuses connexions internationales, un affaiblissement significatif et irréfléchi de notre place économique aurait de graves conséquences en matière d'emploi, d'innovation et de recettes fiscales. Ces entreprises sont actuellement soumises à une pression politique forte en raison du débat sur les salaires des managers. Cette pression est surtout liée à l'initiative « contre les rémunérations abusives », ou initiative Minder, qui souhaite imposer un corset législatif extrêmement rigide – en comparaison internationale – à toutes les entreprises suisses cotées en Bourse. Ces entreprises sont aussi au centre du débat sur le contre-projet indirect à l'initiative, lequel est traité dans le cadre de la révision du droit de la société anonyme. Et ce sont encore elles qui sont visées par la réglementation des systèmes de rémunération émanant des autorités de surveillance des marchés financiers.

Il est évident que des excès ont été commis ici et là. *economiesuisse* reconnaît qu'il faut prendre des mesures dans le domaine de la rémunération des managers et soutient une procédure ciblée. Cependant, une telle procédure ne doit pas sanctionner les entreprises qui n'ont pas commis d'excès. Les milieux économiques rejettent fermement l'initiative Minder. Cette initiative mal conçue est non seulement impraticable et absurde mais aussi dangereuse : en cas d'acceptation, le droit de la société anonyme suisse deviendrait très restrictif et notre pays se marginaliserait. Contrairement à l'initiative, la révision du droit de la société anonyme en cours ainsi que les mesures prises dans le cadre de la surveillance des marchés financiers poseraient les bases de solutions praticables agissant sur les bons leviers tout en conservant la souplesse si chère aux entreprises. En conclusion, nous souhaitons qu'un contre-projet indirect sensé soit opposé à cette initiative qui met en péril la place économique.

L'étude que nous présentons montre ce qui se passerait dans l'éventualité où la Suisse déciderait de faire cavalier seul : en jouant avec le feu – nous nous brûlerions ! Les résultats de l'étude complètent ceux d'études comparables :

- Il y a deux ans environ, une enquête de la Chambre de commerce américano-suisse a mis en avant l'importance économique des multinationales suisses. Elle a révélé, entre autres, que ces entreprises optimisent en permanence leur politique en matière d'implantation et qu'elles examinent à intervalle régulier sur quels sites il serait judicieux de s'implanter et où elles devraient investir davantage.
- Une étude de SwissHoldings, publiée il y a deux mois, montre qu'un cadre juridique libéral constitue un atout dans le contexte de la concurrence mondiale entre places économiques.
- Puis, il y a un mois environ, Holger Fleischer de l'Institut Max Plank de Hambourg a publié une comparaison de différentes législations. Celle-ci montre qu'aucun des concurrents de la Suisse examinés n'applique ou ne prévoit d'appliquer des prescriptions ne serait-ce qu'approximativement aussi restrictives en matière de droit de la société anonyme que celles exigées dans l'initiative Minder.
- De plus, *economiesuisse* a récemment publié, en collaboration avec PriceWaterhouseCoopers, une étude sur la charge fiscale globale. Celle-ci met en évidence le fait que seules une soixantaine de grandes entreprises (dont une grande majorité d'entreprises cotées en Bourse) paient directement et indirectement 12 % des recettes fiscales totales et des recettes des assurances sociales en Suisse. Cela montre à quel point la contribution de ces quelques entreprises au financement de la collectivité helvétique et donc à la prospérité de tous est essentielle. La répartition de cette contribution au sein de l'économie est particulièrement frappante : moins de 3 % des sociétés de capitaux paient plus de 90 % de l'impôt fédéral direct versé par les personnes morales (imposition des entreprises).

Même si nous avons été en mesure d'obtenir des données relativement précises sur la situation fiscale des entreprises, il manquait des données économiques consolidées distinguant les entreprises cotées en Bourse de celles qui ne le sont pas et évaluant plus particulièrement leur contribution directe en termes de valeur ajoutée, d'emploi, d'exportations et d'innovation et indirecte via les fournisseurs – principalement des PME. L'étude présentée aujourd'hui comble cette lacune. Les résultats nous ont confortés dans l'idée qu'il est crucial d'offrir de bonnes conditions-cadre aux entreprises cotées en Bourse. Notre économie dans son ensemble a intérêt à ce que la place économique suisse reste attrayante pour les sociétés cotées en Bourse. Notre prospérité en dépend. Les enjeux sont trop importants pour que nous acceptions des expérimentations en matière de réglementation dans ce domaine. En effet, une surréglementation du droit de la société anonyme pour les entreprises cotées en Bourse reviendrait à scier la branche sur laquelle nous sommes assis. C'est pourquoi notre recommandation pour la révision en cours est la suivante : évitons de jouer avec le feu !